



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2018 - N° 2018/02

L'an deux mille dix-huit, le 9 mars, à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence d'Alain GUEGUEN, Maire.

Présents : Alain GUEGUEN, Maire, Roselyne LACÔTE, Christophe BOYON, Adjoints, Philippe LABEL, Hélène COURTOIS, Dominique BREUIL, Nadège GUILLE, Conseillers.

Excusée : Elodie DARTIGUEPEYROU, donne procuration à Roselyne LACÔTE

Secrétaire de séance : Dominique BREUIL

Approbation du Conseil municipal du 9 février 2018

Subvention au collège de La Triouzoune (Neuvic) voyage scolaire :

Elle est fixée à 100 euros par enfant ; en 2018, elle concerne 7 enfants de Lamazière-Basse (un voyage à Chamonix pour 3 enfants et un voyage en Grande-Bretagne pour 4 enfants)

8 votants : 8 votes pour

Subventions aux associations :

Associations communales :

Vannerie Gourmande	200 €
Comité des Fêtes	1 400 €
Ecrevisses aux plumes vertes	400 €
Lou Mazièrat	350 €
Parents d'élèves du RPI	2 300 €
Patchwork	400 €
Société de chasse	500 €
Verger des Maziérois	350 €

Associations extra-communales :

Comice agricole	100 €
FNACA	30 €
JMF de Neuvic	50 €
Resto du Cœur	100 €

8 votants : 1 vote contre 7 votes pour

Détail du compte 623 « Fêtes et cérémonies » :

Utilisation de ce compte pour financer le repas des anciens, les gerbes, les commémorations, les publications d'information, le feu d'artifice de la fête patronale, les manifestations culturelles, festives, sportives, estivales et Sculpturama.

8 votants : 8 votes pour

Acceptation d'une offre de prix pour l'élagage de parcelles communales :

Concerne les arbres en bordure de la route départementale RD 100 et du stade.

L'entreprise retenue est l'entreprise OLIVEIRA

8 votants : 6 votes pour 1 vote contre, 1 abstention

Attribution du logement de La Poste :

Trois candidats ont déposé un dossier. Pour attribuer ce logement et au vu des informations qui nous ont été données par les différents demandeurs, l'ensemble du Conseil a décidé de procéder à un vote par ordre de priorité. Suite aux résultats de ce vote, c'est Mme RODRIGUES qui a obtenu le plus de voix. C'est pourquoi, ce logement est donc attribué à Mme RODRIGUES.

8 votants : 8 votes pour

Mise à jour du tableau des emplois :

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique suite à la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe le 17 novembre 2017 (délibération n°2017/06/07) et vu l'avis favorable du Comité Technique du 8 février 2018.

8 votants : 3 abstentions, 5 votes pour

Questions diverses :

La Poste communale : un emploi d'agent postal communal sera à pourvoir à compter du 1er août 2018 suite au départ à la retraite de Madame Brigitte HERVIEU. Il s'agit d'un poste en CDD pour une durée de 3 ans renouvelable (pour les non titulaires d'un concours de la fonction publique), grade d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 10h15 soit 3 matinées par semaine. Les candidatures sont à adresser à la mairie de Lamazière-Basse. La mairie reçoit également les candidatures pour le remplacement de Madame Brigitte HERVIEU pour ses congés du 3 mai au 12 mai inclus.

Marché au village : une convocation va être envoyée pour une réunion des associations.

Repas des Aînés : il aura lieu le 13 mai 2018 à 12h30 à la salle Davoine. Tous les habitants de Lamazière-Basse ayant 60 ans révolus, propriétaire ou habitant, sont invités à partager ce repas convivial. Pour cela, vous trouverez une invitation, ci-jointe. Le coupon réponse est à renvoyer à la mairie avant le 27 avril prochain.

Utilisation de la voie publique pour le Vide Grenier : une demande a été faite par le Comité des Fêtes pour modifier et étendre les emplacements du Vide Grenier prévu le 22 juillet prochain. Il souhaite utiliser la route principale entre le cimetière et au-delà de l'église. Ce projet reste à définir car il serait nécessaire d'établir une déviation. Cependant, le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient à condition de travailler en accord avec le SDIS pour la sécurité et de prévenir tous les habitants de la commune.

Prochain Conseil municipal : mardi 10 avril à 20 heures 15

